



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**11-09-2018-03**

Date de convocation le 04-09-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents : 8  
Procuration : 2  
Votants : 10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 11 septembre 2018**

Le onze septembre deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

**Pouvoirs** : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mr CLAVÉ  
Mme BAZIARD a donné pouvoir à Mr CAMDESSUS  
Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme ETCHART

**Absente** : Mme BERT

**Secrétaire de séance élue** : Mme PALIS Estelle

**OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - MARCHE PUBLIC -ATTRIBUTION**

Le Maire laisse la présidence de la séance à la première adjointe et sort de la salle.

Madame PALIS rappelle à l'assemblée qu'une mise en concurrence des entreprises sous la forme adaptée pour un marché à bons de commande de trois ans maximums dont le montant minimum était de 150 000 €H.T. et le montant maximum de 221 000 € H.T a été lancé pour l'attribution du marché des espaces verts.

L'appel public à la concurrence a été lancé avec date limite de remise des offres fixée au 20 juillet 2018 à 15H00.

Les plis ont été ouverts le 24 juillet 2018 et l'analyse des offres a permis de retenir l'entreprise CLAVÉ Yves SARL qui a présenté la seule offre pour le montant global de 172 270.44 euros H.T. sur trois ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé la première adjointe et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise CLAVÉ Yves SARL pour le montant indiqué de 172 270.44 euros H.T. sur trois ans.

**DESIGNE** Madame Estelle PALIS aux fins de signer les documents se rapportant à cette attribution, notamment le marché public et ses éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires votés et du montant maximum du marché.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 14/09/2018